

Bordereau attestant l'exactitude des informations - POITIERS - 8602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 16/06/2025 - 3141 - 2017 B 00534 - 831 311 402 - Nouvel Expert AUDIT

Désignation de l'entreprise : SARL NOUVEL EXPERT AUDIT Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 32 Rue Carnot 86194 POITIERS Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 83131140200034 Néant *

				Exercice N clos le, <u>30 09 2024</u>		N-1 <u>30 09 2023</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AA						
	AB		AC				
	CX		CQ				
	AF		AG				
	AH	260 183	AI		260 183		298 998
	AJ		AK				
	AL		AM				
	AN		AO				
	AP		AQ				
	AR		AS				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AT	63 447	AU	36 259	27 188		44 502
	AV		AW				
	AX		AY				
	CS		CT				
	CU		CV				
	BB		BC				
	BD		BE				
	BF		BG				
	BH	3 996	BI		3 996		3 410
	TOTAL (II)	327 626	BK	36 259	291 367		346 910
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)	BL		BM				
	BN		BO				
	BP		BQ				
	BR		BS				
	BT		BU				
	BV		BW				
	BX	74 124	BY	6 146	67 979		48 371
	BZ	10 163	CA		10 163		23 183
	CB		CC				
	CD		CE				
ACTIF CIRCULANT	CF	7 042	CG		7 042		100
	CH	9 011	CI		9 011		7 168
	TOTAL (III)	100 340	CK	6 146	94 194		78 822
	CW						
	CM						
	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	427 966	IA	42 405	385 561		425 732
	CP						
	CR						
	CA						

Copie Certifiée conforme
J. S. Bregier

n° de dépôt 3747 n° de gestion 17B534
 16 JUN 2025

n° de facture [Signature] n° de chrono

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie Quatre

* Des données complémentaires sont données dans le formulaire n° 2023 Dossier N° NEA en Euros.

Désignation de l'entreprise : SARL NOUVEL EXPERT AUDIT

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :108....700.....)	DA	108 700		150 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	15 000		15 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	68 341		115 077
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	14 729		35 480
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	206 770		315 557
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	6 453		13 465
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	100 536		37 834
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	25 449		18 268
	Dettes fiscales et sociales	DY	40 515		37 172
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	5 837		3 436
Compte régul.	EB				
	TOTAL (IV)	EC	178 791		110 175
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	385 561		425 732
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	178 791		103 971	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			508	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL NOUVEL EXPERT AUDIT

Néant

*

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			} services*	FG	555 071	FH		FI	581 284
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		555 071	FK		FL	555 071	581 284
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 348	6 171	
	Autres produits (1) (11)					FQ	5	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	556 424	587 456
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	155 903	149 212	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	13 977	9 230	
	Salaires et traitements*					FY	326 930	305 721	
	Charges sociales (10)					FZ	46 118	35 638	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*				GA	12 157	13 226
				} - dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	6 146
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	0	3	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	561 231	513 030	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(4 808)	74 426	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 140	5 332	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	5 140	5 332	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 140)	(5 332)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(9 948)	69 094	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL NOUVEL EXPERT AUDIT		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	74 867
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	74 867
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	23 631
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	47 112
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	47 112
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(26 138)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	7 476
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	587 456
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	551 976
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	35 480
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	6 171
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A9		
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Produit cession immo financière		53 867	
produit cession immo corporelle		21 000	
vnc immo cédée	47 112		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SARL NOUVEL EXPERT AUDIT						Néant		*			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3			
		TOTAL I				CZ		D8		D9			
		TOTAL II				KD		298 998		KE			
		TOTAL III				LN		88 264		LP			
		TOTAL IV				LQ		3 410		LS			
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG		390 672		OH			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
		TOTAL I				CO		DO		D7			
		TOTAL II				LV		38 815		LW			
		TOTAL III				NG		27 957		NI			
		TOTAL IV				NJ		1 710		NK			
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OK		68 482		OL			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	298 998	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ			KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM			KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants	M2			KP		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3			KS		KT		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	4 883	KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	52 906	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	30 475	LC		LD	3 140	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
Avances et acomptes					LK		LL		LM				
TOTAL III					LN	88 264	LO		LP	3 140			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
	Autres participations					8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	3 410	1U		1V	2 296		
	TOTAL IV					LQ	3 410	LR		LS	2 296		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	390 672	OH		OJ	5 436			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO		LV	38 815	LW	260 183	IX	260 183	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		IZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM	4 883	MN	4 883	MO	4 883
		Matériel de transport				IV		MP	27 957	MQ	24 949	MR	24 949
		Matériel de bureau et mobilier informatique				IW		MS	33 615	MT	33 615	MU	33 615
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
TOTAL III				IY		NG	27 957	NH	63 447	NI	63 447		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW		
	Autres participations				IO		OX		OY		OZ		
	Autres titres immobilisés				1I		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				1J		2E	1 710	2F	3 996	2G	3 996	
	TOTAL IV				1K		NJ	1 710	NK	3 996	2H	3 996	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				1L		OK	68 482	OL	327 626	OM	327 626		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL NOUVEL EXPERT AUDIT

Néant ***CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	199	QE	491	QF		QG	690
	Matériel de transport	QH	36 847	QI	7 762	QJ	19 660	QK	24 949
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 716	QM	3 904	QN		QO	10 620
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	43 762	QV	12 157	QW	19 660	QX	36 259
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	43 762	QP	12 157	QQ	19 660	QR	36 259

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO	
TOTAL III	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non venant de l'exercice (NP + NQ + NR)	NW						NY						NZ	
		Total général non venant de l'exercice (NS + NT + NU)						Total général non venant de l'exercice (NW - NY)						

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		ZB	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL NOUVEL EXPERT AUDIT

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	6 146
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	6 146
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	6 146
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	6 146	UF		
	- financières	UG		UH		
	- exceptionnelles	UJ		UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SARL NOUVEL EXPERT AUDIT

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	3 996	UV	3 996	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	9 775		0		9 775			
	Autres créances clients		UX	64 349		64 349					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée *)		UO		ZI						
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	224		224					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	4 398		4 398				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	3 612		3 612				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 929		1 929					
	Charges constatées d'avance		VS	9 011		9 011					
	TOTAUX			VT	97 294	VU	87 519	VV	9 775		
RENVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	6 453		6 453					
	à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	25 449		25 449						
Personnel et comptes rattachés		8C	8 606		8 606						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	12 192		12 192						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	14 972		14 972					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 746		4 746					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	100 536		100 536						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 837		5 837						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	178 791	VZ	178 791					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	6 674		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL NOUVEL EXPERT AUDIT		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :		3	0	0	9	2	0	2	4
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA 14 729					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WB									
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	2 679		XE 3 580				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	901						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY				
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7 3 078					
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)						I8				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme						WN				
				- Plus-values soumises au régime des fusions				WO					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW				
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3					
						TOTAL I		WR 21 387					
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *								WT					
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV				
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)						WH				
			- imposées aux taux de 19 %						WP				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW				
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB				
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ					
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A					XA				
Produit net des actions et parts d'intérêts :								ZX					
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZY					
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*								XD					
Majoration d'amortissement *								XF					
Mesures d'incitation à l'investissement	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexties		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexties A)		L5			
					Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA			
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI			XG 8 67			
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II				XH 8 67					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	20 520				XJ				
		déficit (II moins I)						XL					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL									
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*													
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	20 520				XO				

Désignation de l'entreprise : SARL NOUVEL EXPERT AUDIT Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES	
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT 12 143

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11 **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>SARL NOUVEL EXPERT AUDIT</u>										Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	}	- Réserves légales	ZB						
					- Autres réserves		ZD	17 480						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	35 480		Dividendes	ZE	18 000							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF								
	TOTAL I	OF	35 480		Report à nouveau	ZG								
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)										TOTAL II	35 480			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)							J7			YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	39 230	38 367	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)							J8			XQ	32 491	33 365	
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	155	2 080	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)							ES			ST	84 028	75 400	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	155 903	149 212	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	1 199	1 201	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés							ZS			9Z	12 778	8 029	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	13 977	9 230	
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										YY	109 214	116 453	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	23 793	21 818	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*										OB	90 313		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	5.90	%	
	- Numéro de centre de gestion agréé *							XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Simon 0
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH				
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL NOUVEL EXPERT AUDIT Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	BMW	27 957	19 660		8 297
	2	CLIENTELE	38 815			38 815
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)				
				⑦	⑧	⑨		⑩			⑪
								19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	21 000	12 703	12 703							
	2	53 867	15 052	15 052							
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
	9										
	10										
	11										
	12										
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+							
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+							
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+							
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+							
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice									
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme									
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*									
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑦)			27 755								
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B)	(C)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (⑪)				(ventilation par taux)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL NOUVEL EXPERT AUDIT

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% <input type="radio"/> ou 12.8% <input checked="" type="radio"/>	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <input checked="" type="radio"/> *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <input type="radio"/> *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL NOUVEL EXPERT AUDIT

Néant ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Désignation de l'entreprise : SARL NOUVEL EXPERT AUDIT		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/10/2023		et clos le : 30/09/2024	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	2
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	555 071
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	27 755
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	582 826
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	5
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	1 348
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	1 353
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	49 532
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	73 881
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	123 413
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG
			460 766
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	460 766
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	582 826
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	01/01/2023
		GZ	31/12/2023
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	10 870

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Nouvel Expert AUDIT

Société par actions simplifiée
Au capital de 108 700 €uros
Siège social : 32 Rue Carnot
86000 POITIERS

R.C.S.Poitiers 831 311 402

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Mars 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 28 Mars à 10 H,

Au siège social, à Poitiers – 32 Rue Carnot

Les associés de la Société Nouvel Expert AUDIT, Société par Actions Simplifiée au Capital de 108 700 €, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur la convocation faite par le Président.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Bruno SAOUD préside la réunion en sa qualité de Président.

Monsieur Sylvain GILET est désigné comme secrétaire.

La SASU LYCK FINANCES représentée par Monsieur Yémi Cédric DJOSSOU assume les fonctions de scrutateur.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée pouvant valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président met à la disposition des associés :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- la feuille de présence de l'assemblée ;
- un exemplaire des statuts de la Société,
- les comptes annuels arrêtés au 30 Septembre 2024,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- le texte des résolutions qui seront présentées à l'Assemblée.



Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions statutaires et déclare que tous les documents prescrits par la Loi et les statuts ont été tenus à la disposition des associés au siège social dans les délais impartis.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2024,
- Quitus au Président,
- Affectation des résultats de l'exercice,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Questions diverses
- Pouvoirs en vues des formalités.

Après un bref exposé, le Président donne lecture de son rapport et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 30 Septembre 2024, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 14 729,27 €.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts, pour un montant de 2 679 €.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos au 30 Septembre 2024 s'élevant à 14 729,27 €, auquel s'ajoute le poste « autres réserves » de 68 341,07 € soit un total distribuable de 83 070,34 €

- A titre de dividendes 14 000,00 €
- Au compte Autres Réserves 69 070,34 €

Le dividende brut revenant à chaque action est ainsi fixé à 1,288 €.

Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est rappelé que pour les associés personnes physiques, les dividendes sont soumis dès leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou Flat Tax) de 30 %, mais que l'option pour une imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu reste possible.



Pour répondre aux prescriptions de l'article 243Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée générale rappelle que les sommes distribuées au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividende global distribué	Dividende éligible à l'abattement de 40%
30 Septembre 2021	Néant	Néant
30 Septembre 2022	13 500 € soit 0,90 € par part	13 500 €
30 Septembre 2023	18 000 € soit 1,20 € par part	18 000 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, constate qu'aucune nouvelle convention n'a été conclue au cours de l'exercice clos au 30 Septembre 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

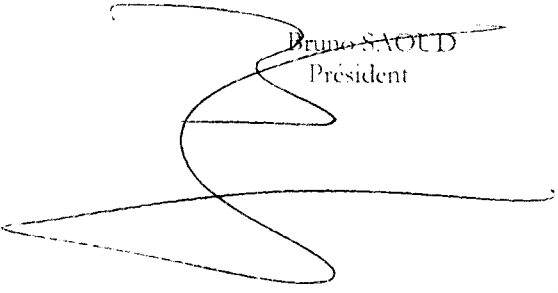
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

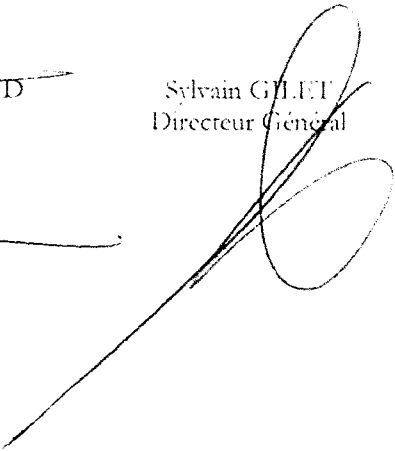
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Clôture de l'acte

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 11 H.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.


Bruno SAOUD
Président


Sylvain GILLET
Directeur Général


P/la SASU LYON FINANCES
Mr Yémi Gédéon DJOSSOU
Président